

STRATÉGIES TERRITORIALES DE GESTION DES ZONES HUMIDES



*Journée technique d'information et d'échanges
Lundi 9 octobre 2017 à Bourgoin-Jallieu (38)*

Contexte

Les projets de restauration et de préservation des zones humides à l'échelle des territoires manquent souvent d'intégration dans des politiques transversales telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la stratégie foncière, ... Par ailleurs, les zones humides restent perçues comme des espaces de contraintes et les besoins de mesures compensatoires peuvent entrer en compétition avec les projets de restauration volontaires des collectivités.

Les SDAGE préconisent de mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents, de manière à permettre aux élus de se doter d'une vision globale de l'ensemble de leurs zones humides en leur affectant des objectifs adaptés aux services rendus qu'ils en attendent.

Ces plans de gestion stratégiques définissent les objectifs de non-dégradation et de restauration des zones humides et de leurs fonctions et planifient la politique de gestion des zones humides pour l'ensemble de son périmètre (gouvernance, maîtrise d'ouvrage, plan d'actions, priorités, échéances, coûts).

L'établissement d'une stratégie territoriale est d'autant plus nécessaire dans le nouveau contexte GEMAPI qui a redéfini les compétences en termes de gestion des zones humides.



Matelas naturel - ©Julien BIGUE

Objectifs

- > Préciser les nouveaux critères de définition d'une zone humide et la réglementation associée à la compensation,
- > Replacer la gestion des zones humides dans le contexte GEMAPI,
- > Donner des outils pour mettre en place un processus de concertation autour de la gestion des zones humides,
- > Proposer quelques principes à retenir pour la restauration fonctionnelle des zones humides.

Public

Techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, élus, chercheurs, étudiants.

Inscriptions en ligne jusqu'au 04/10 sur :
<https://goo.gl/forms/mMBE2l4PAInxjke13>

en partenariat avec :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

CADRAGE STRATÉGIQUE

9H30 L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE « ZONES HUMIDES »

Critères de définition d'une zone humide et réglementation associée.

> **Yvan FALATAS** - Agence Française pour la Biodiversité

Présentation préparée avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

10H00 STRATÉGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES : ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

Le plan de gestion stratégique est un outil créé par le dernier SDAGE pour assurer une gestion globale et cohérente des zones humides à l'échelle d'un territoire cohérent. Un état des lieux des plans de gestion réalisés dans la région permet de dresser des premiers enseignements sur leur mise en œuvre.

> **Martin PIGNON** - Agence de l'Eau RMC

RETOURS D'EXPÉRIENCE

10H30 DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE GESTION DES ZH EN LIEN AVEC LES ACTEURS ET PROCÉDURES DE GESTION DU TERRITOIRE

> **Claire JEUDY** - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

11H10 BÂTIR UN PLAN DE GESTION ZONES HUMIDES DANS LE NOUVEAU CADRE GEMAPI

> **Marion RIVOLLET** - SM3A (74)

11H50 LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES DU CISALB

> **Sébastien CACHERA** - CISALB & **Maéva NORMAND-SECOND** - Chambéry métropole - Coeur des Bauges (73)

12H30 DÉJEUNER

14H15 METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE POUR DÉFINIR LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Objectifs, étapes et résultats de la démarche participative menée sur le bassin versant de l'Eyrieux

> **Valérie CHARVILLAT** - Syndicat Mixte Eyrieux Clair (07) & **Gaëlle GASC** - Contrechamp

PRINCIPES POUR UNE RESTAURATION FONCTIONNELLE DES ZH

15H00 LA DÉLIMITATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES ZONES HUMIDES, UNE PRISE DE RECUL NÉCESSAIRE POUR UNE RESTAURATION PARTAGÉE DANS LE TERRITOIRE

L'EBF constitue pour la zone humide sa zone de dépendance à l'eau, qui conditionne son bon fonctionnement. La délimitation de l'EBF est pertinente lorsque s'exercent dans son périmètre des pressions significatives qui compromettent la pérennité de la zone humide. La gestion des pressions dans l'EBF vise la résilience écologique de la zone humide après restauration.

> **François CHAMBAUD** - Agence de l'eau RMC

15H30 DÉLIMITER L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE ZONE HUMIDE

Présentation des différentes étapes pour définir l'EBF : du choix des données au partage avec les acteurs locaux. Présentation d'outils et proposition de méthode. Limites et leviers pour la gestion des zones humides.

> **Antony GARCIA** - CEN Rhône-Alpes

16H15 RESTAURATION HYDROLOGIQUE DU MARAIS DE VAUX

Le projet prévoit sur plus de 100 hectares des travaux de restauration hydrologique avec le réaménagement du ruisseau traversant le marais, le comblement de plusieurs fossés de drainage et le défrichage d'une grande partie du site. Ce projet s'inscrit dans un contexte de restauration plus large avec la mise en conformité des réseaux d'assainissement des communes environnantes.

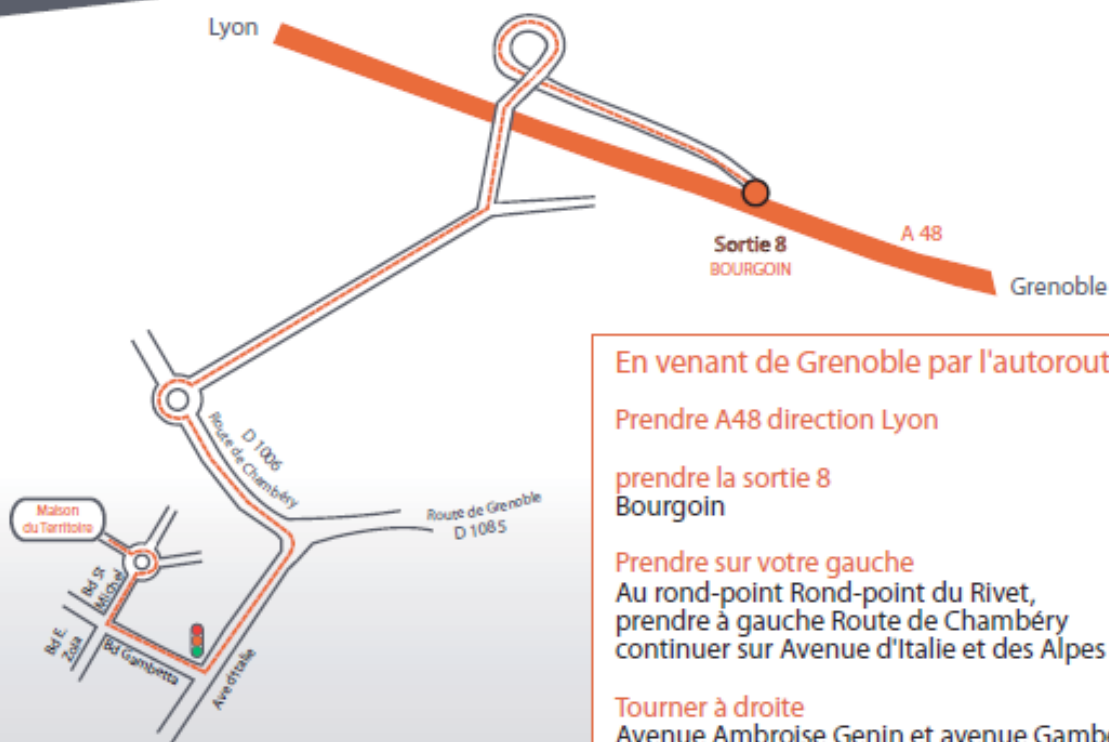
> **Sylvie DURET** - CEN Rhône-Alpes

17H00 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS

Maison de territoire de la Porte des Alpes
18 avenue Frédéric Dard
38300 Bourgoin-jallieu

Accueil : 04.26.73.05.00



En venant de Grenoble par l'autoroute A48

Prendre A48 direction Lyon

prendre la sortie 8
Bourgoin

Prendre sur votre gauche

Au rond-point Rond-point du Rivet,
prendre à gauche Route de Chambéry
continuer sur Avenue d'Italie et des Alpes

Tourner à droite

Avenue Ambroise Genin et avenue Gambetta

Au carrefour Prendre à droite

Boulevard Saint-Michel

Au rond-point Rond-point de Wujiang,

prendre à gauche

Avenue Frédéric Dard